

Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences

Newsletter de l'**Observatoire des violences envers les femmes** (OVF) de la Seine Saint Denis et de la **Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU (CGLU- CISDPDH)** dans le cadre du programme international « *Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences* », financé par l'Agence française de développement.

8 mars 2024, journée internationale des droits des femmes

Entretien avec Hon. Rohey Malick Lowe, Maire de Banjul

En janvier 2024, l'OVF, la Municipalité de Banjul et la CISDPDH de CGLU ont co-organisé le la **formation internationale "Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences"**, qui a eu lieu à Banjul, en Gambie. Dans cette interview, la maire de Banjul a partagé son point de vue sur les résultats de cet événement important.

Quel est l'apport du séminaire international « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences » que vous avez accueilli à Banjul en janvier pour la solidarité pour la lutte contre les violences envers les femmes ?

La formation internationale a contribué à plusieurs égards. Tout d'abord, les participants ont bénéficié du **partage de bonnes pratiques à travers la voix des maires qui venaient de 12 pays d'Afrique** et qui ont pu donner des exemples concrets des approches qu'elles ont développées pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Deuxièmement, elle a favorisé la collaboration entre les différentes parties prenantes représentées à la formation et a **amélioré les compétences** des participants en matière de protection des droits des femmes.

Troisièmement, elle a favorisé une **approche holistique pour le soutien des femmes touchées par la violence**, encouragé l'échange de connaissances et renforcé la solidarité internationale dans la lutte contre ce problème crucial. En outre, la formation a permis aux communautés et aux professionnel.le.s de créer des environnements plus sûrs pour les femmes ; ainsi que de **renforcer les efforts de plaidoyer au niveau mondial** pour lutter contre les violences faites aux femmes.



Mme **Rohey Malick LOWE** est née à Banjul en 1971. Elle entame sa carrière professionnelle dans l'hôtellerie et le tourisme, avant de reprendre des études de relations internationales à l'Université de Dalécarlie (Suède), en 2012.

Elle retourne en Gambie en 2017 et devient la première femme à accéder à la Mairie de Banjul en 2018, sous l'étiquette de l'UDP, souhaitant **faire de la bonne gouvernance, du droit des femmes et des enfants et du dynamisme économique local ses priorités**. Elle est réélue en mai 2023, réitérant son engagement pour la jeunesse et l'émancipation des femmes.

Quel est l'intérêt en tant que gouvernement local de s'impliquer dans la lutte contre les violences faites aux femmes ?

Les collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Les gouvernements locaux et régionaux sont les gouvernements les plus proches de la population: leur proximité avec les communautés induit donc qu'ils s'impliquent là où se trouvent les femmes. Cette proximité **leur permet également de mieux comprendre et de relever les défis particuliers auxquels les femmes sont confrontées au niveau local.** Les collectivités territoriales peuvent élaborer des solutions sur mesure aux problèmes auxquels les femmes sont confrontées; et **mettre en œuvre des initiatives ciblées et sensibles à la culture**, c'est à dire qui répondent à des besoins spécifiques au sein de leur juridiction, en veillant à ce que les interventions soient pertinentes et efficaces.

Les collectivités territoriales peuvent coordonner divers services municipaux, notamment les services de police, les soins de santé et les programmes de soutien, afin de créer une approche globale et intégrée de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Les collectivités territoriales peuvent mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information, des programmes éducatifs et des mesures préventives au sein de leurs communautés afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les collectivités peuvent également veiller à ce que les mesures juridiques prises à l'encontre des auteurs d'actes de violence soient mises en œuvre de manière efficace, afin d'**assurer la justice et la protection des victimes de la violence.** L'implication des collectivités territoriales encourage la participation et la collaboration des communautés, ce qui favorise un sentiment de responsabilité partagée dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Les autorités locales et régionales sont mieux placées pour répondre rapidement aux questions émergentes, adapter les politiques aux contextes locaux et évaluer et améliorer en permanence leurs efforts dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Lorsque les gouvernements locaux et régionaux sont impliqués, une approche plus holistique et centrée sur la communauté peut être mise en place, contribuant à un environnement plus sûr et plus favorable pour les femmes.



Le message d'Ernestine Ronai, Responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine Saint Denis: le féminicide



Comment parler de démocratie, de développement humain, de justice sociale si nous ne luttons pas contre les violences faites aux femmes ?

Pourquoi ? Que dit l'agresseur à sa victime ? « Tu m'appartiens, tu restes à la maison, tu ne participes pas à cette réunion, occupe-toi plutôt de la maison, des enfants. C'est moi qui décide si tu t'impliques ou pas dans la vie de la cité, si tu participes à la vie du gouvernement local. »

Les violences faites aux femmes concernent une femme sur trois, c'est énorme ! Trois minutes d'un viol brisent toute une vie.

Avec notre programme « *Pour des territoires protecteurs des femmes victimes des violences* », nous voyons que les gouvernements locaux mettent en place des politiques publiques efficaces de proximité. **La lutte contre les violences faites aux femmes constitue un enjeu de société. Si nous voulons une société sans violence, les femmes et les filles victimes de violences doivent être crues et protégées.**

Les actualités du programme international

« Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences »

Entre le 22 et le 24 janvier 2024, l'OVF, la municipalité de Banjul et la CISDPDH de CGLU ont co-organisé la deuxième formation "Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences" portant sur les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et les violences faites aux filles et dans les situations de conflit armé.

Lisez l'article sur la formation [ICI](#)



L'évènement s'est conclu par l'adoption d'une [déclaration d'engagement](#) signée par les maires et les représentant.e.s des pouvoirs locaux et régionaux.

Lisez le texte de la Déclaration ci-dessous :

« Nous, dirigeantes et dirigeants locaux et régionaux d'Afrique, sous l'égide de l'Organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le leadership du Département de la Seine-Saint-Denis, de son Observatoire des violences faites aux femmes (OVF), et du Réseau des femmes élues locales d'Afrique (REFELA), nous sommes réunies à Banjul, capitale de la Gambie, du 22 au 24 janvier 2024 à l'occasion de la formation africaine sur le thème « Vers des territoires solidaires pour les femmes victimes de violences. »

La formation s'est déroulée sous le haut patronage de la présidente du Réseau des femmes élues locales d'Afrique (REFELA), Mme Rohey Malick Lowe, Maire de Banjul, en Gambie.

Nous, en notre qualité de maires et représentant.e.s des pouvoirs locaux et régionaux :

- Reconnaissons **le rôle important des élues locales dans la lutte pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, en particulier les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et les violences sexuelles ;
- Avons débattu de la **nécessité d'accélérer les actions au niveau mondial, continental, national, ainsi qu'au niveau local**, pour éradiquer toutes les formes de violence contre les femmes, en particulier les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et les violences sexuelles ;
- Avons examiné l'initiative de l'Observatoire des violences faites aux femmes du département de la Seine-Saint-Denis en partenariat avec la Commission de CGLU sur l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains (CISDPDH) ;
- Approuvons la [Déclaration d'Iztapalapa](#) promue par la CISDPDH de CGLU au nom de l'Observatoire international des violences faites aux femmes (OIVF), qui s'engage à travailler pour renforcer des villes et territoires qui prennent soin des femmes - dans leur pluralité et leur diversité - victimes de violences ;
- Appelons d'autres territoires à se joindre à cet effort en faveur d'un municipalisme féministe afin qu'ensemble, nous collaborions à la promotion d'outils, de politiques publiques et de sessions de formation pour avancer vers un OIVF.

« Nous appelons les femmes et les hommes de tous les coins de l'Afrique, et de tous les continents du monde en général, à s'unir et à combattre la violence à l'égard des femmes - les villes unies sont des femmes unies. Nos villes façonnent la nouvelle génération de femmes et de filles et leur avenir devrait être exempt de violence, en s'appuyant sur la solidarité. Adoptons ensemble la notion de soins pour favoriser l'égalité entre nous. Nous nous efforcerons, dans la dignité, de nous libérer des chaînes de toutes les formes de violence. Notre mouvement municipal international axé sur l'égalité s'engage à promouvoir des sociétés où les garçons et les filles, les femmes et les hommes, peuvent définir leur avenir dans la dignité, la justice, la paix et la solidarité avec toutes les femmes du monde. »

Les actualités du programme international « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences »

Février 2024 : à l'occasion de la **Journée internationale contre les mutilations sexuelles féminines**, l'Observatoire de la Seine-Saint-Denis a organisé une journée de sensibilisation contre les mutilations sexuelles féminines. Dans le programme, la projection de deux témoignages de participantes du séminaire à Banjul.

L'importance de l'Observatoire des violences faites aux femmes à Djénine en temps de guerre



En ce 8 mars 2024, notre solidarité va vers toutes les femmes et les filles victimes de violences en temps de **conflits armés**. Malgré la guerre, l'Observatoire des violences faites aux femmes de Djénine continue son travail, avec la mise en place d'activités pour les femmes et les enfants impactés par les attaques israéliens.

Pour connaître les actions de l'Observatoire de Djénine, l'article est disponible [ici](#).

A Mandlakazi, nous sommes conscientes qu'encourager les jeunes à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes est la clé d'une société sans violence à l'avenir. **Nous avons abordé la question de la tolérance zéro face à la violence domestique sur les territoires municipaux.**

Nous avons encouragé davantage de campagnes de sensibilisation des communautés et étendu notre travail aux leaders communautaires, religieux et traditionnels en faveur de la femme.

Les gouvernements locaux et régionaux doivent s'impliquer dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ils doivent créer les conditions de base pour une meilleure qualité de vie des femmes, créer des plateformes multisectorielles impliquant les différents acteurs de la lutte contre la violence conjugale, les conseils des affaires sociales, la police, les procureurs et tous les parajuristes qui peuvent influencer une meilleure qualité de vie des femmes. **Les gouvernements locaux doivent encourager les jeunes à mener une vie de paix, de solidarité et à un environnement de tolérance zéro à l'égard de la violence. Il est également important de mentionner qu'il est nécessaire de renforcer l'autonomisation des femmes, d'améliorer leur estime de soi et de les préparer à un meilleur avenir et à la participation politique, en luttant contre l'illettrisme et la stigmatisation.** Les lois sont aussi très importantes: dans mon pays, le Mozambique, le gouvernement a donné la priorité à diverses lois visant à souligner et à aider à combattre la violence. Nous avons la loi contre la violence domestique, la loi contre les mariages précoces, la stratégie nationale genre, entre autres lois qui préviennent et combattent la violence à l'égard des femmes.

Février 2024 : l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis a participé au **Séminaire Retraite 2024** de CGLU du 19 au 23 février. Pour en lire plus sur la participation de l'Observatoire à cet évènement, l'article est disponible [ici](#).



Les mots de Mme. Maria Helena Correia Langa, Maire de Mandalkazi (Mozambique), sur le **programme international** « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences » et sur la formation de Banjul



Les collectivités territoriales s'engagent : exemples des initiatives locales contre les violences envers les femmes

Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire

La Mairie de Cocody, en partenariat avec l'association Akwaba Mouso, a ouvert un **centre d'accueil et hébergement pour les femmes victimes de violences**. Le centre propose une prise en charge holistique gratuite pour les femmes victimes de tous types de violences.



Le sous-secrétariat aux politiques des droits des femmes de l'Etat de Minas Gerais (Brésil), a mis en place le **protocole Fale agora (Parle maintenant)**. Ce protocole vise lutter contre les violences sexistes et sexuelles pendant les fêtes de carnaval. Des sessions de formation avec les écoles de samba, les organisateurs d'événements et d'autres représentants des secteurs des loisirs et du tourisme ont été organisés afin qu'ils sachent comment agir pour prévenir les violences sexuelles et protéger les victimes.

Villa Alemana, Chili

A l'occasion du 08 mars, la Commission de genre de l'**Association chilienne des municipalités** organise des tables rondes sur les politiques locales sur les droits des femmes. L'objectif est de proposer des politiques publiques du local au national. **Javiera Toledo, Maire de Villa Alemana et présidente de la commission**, nous raconte davantage :

« Nous avons eu des réunions avec des élues pour préparer les débats que nous aurons au cours de 2024, avec l'idée de construire une série de propositions depuis les municipalités et les associations locales pour le niveau national. Notre base de travail est la cogestion, parce qu'en travaillant collectivement nous obtenons de meilleurs résultats qui profitent à toutes les femmes. C'est pourquoi nous présenterons ces propositions, avec une perspective locale, au Congrès et au Ministère des femmes ».



Renforcer le pouvoir des femmes pour donner du pouvoir aux communautés : Economies locales d'égalité et de soins

**14 mars
14:30-18:00 EST**

Lieu :
Riverview Room,
UN One Plaza Millenium
Hilton Hotel



La 68e session de la Commission de la condition de la femme (CSW68) se tiendra à New York du 11 au 22 mars 2024. Le thème prioritaire de la CSW de cette année est « **Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre** » et le thème de l'évaluation est « **Systèmes de protection sociale, accès aux services publics et infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles** ».

Dans ce cadre, CGLU organise la Journée des gouvernements locaux et régionaux de la CSW68 sur « **Renforcer le pouvoir des femmes pour donner du pouvoir aux communautés : Economies locales d'égalité et de soins** ». Veuillez cliquer sur [ce lien](#). CGLU co-organisera aussi un événement parallèle officiel avec Mission permanente de la Mauritanie à New York ; Région de Nouakchott sur « Promouvoir la participation politique des femmes pour des institutions publiques équitables et fortes ».

La déclaration écrite à la CSW68 soumise par CGLU [ici](#).

SUIVEZ-NOUS!

Nos prochaines étapes



- **Nouvelle mission de l'équipe de l'OIVF à Ngazidja**, territoire pilote du programme, avec un focus sur la mise en place du plan d'actions local et des formations à destination des professionnel.le.s
- **Un grand séminaire d'échange et de capitalisation** pour la fin du programme international se déroulera en Seine-Saint-Denis le 26 novembre 2024.

Plus d'informations sur les sites internet de la [CISDPDH-CGLU](#) et de l'[Observatoire international des violences envers les femmes](#). Contactez-nous aux adresses suivantes pour en savoir plus: oivf@seinesaintdenis.fr; cisdp1@uclg.org

